



GF INFOS

LE BULLETIN DE LIAISON
DES
GROUPEMENTS FORESTIERS

SOMMAIRE :

Page 2 : Quand agriculture et sylviculture vivent en harmonie...
Page 3 : Les centres de formalité des entreprises
La solitude du gérant
Page 4 : Que doit contenir un contrat de vente de bois sur pied ?

N° 7

Janvier 2006

EDITORIAL

Energie : jouons notre joker !

65, 70... peut-être 100 Dollars dans quelque temps : le prix du baril de pétrole ne cesse de grimper. Des experts le prévoient même à 380 dollars en 2015 (1) !

Chauffer nos maisons avec les énergies fossiles nous coûtera donc de plus en plus cher... Mais rapidement de nouvelles technologies voient le jour. Voici des chaudières automatiques polycombustibles qui fonctionnent avec du bois déchiqueté (plaquettes), des granulés de bois (pellets) ou de céréales (produites sur des jachères notamment). Ces chaudières bénéficient d'un crédit d'impôt de 40% pour leur installation. Pour un pavillon d'environ 130 m², la saison de chauffe demandera à peu près 2 tonnes de granulés à environ 250 € la tonne ! (2)

Quel impact pour nos GF ? Peut-être bien qu'il faudra « faire feu de tout bois » et qu'il deviendra impératif d'aller l'exploiter même dans des situations un peu difficiles. Pour produire de l'énergie, la qualité importe peu et les granulés issus de résineux ont un pouvoir calorifique plus élevé que ceux qui sont réalisés avec des feuillus. Une tonne de bois densifié (granulés) équivaut à 4 stères de bûches classiques.

Il nous a été répété souvent que nos bois n'étaient pas « rentables »... mais les conjonctures économiques changent. Le bois est une énergie renouvelable, écologique, économique : il peut remplacer avantageusement les combustibles polluants, dépendant de l'importation et de la valeur du Dollar.

Nous avons en main ces atouts et nous devons en tirer le meilleur parti : face à la « flambée » du prix du pétrole, nous pouvons encore faire une flambée de nos bois !

Marie Thérèse BERTIN

Sources : (1) « Rue des Entrepreneurs » France-Inter 22 octobre 2005

(2) Le Bois national 15 octobre 2005



La gestion durable des forêts : un enjeu majeur pour l'avenir , un engagement des propriétaires forestiers !

La surexploitation de forêts dans le monde pose des problèmes très graves : disparition de nombreuses espèces végétales et animales, érosion, diminution des surfaces boisées, inondations, glissements de terrain, diminution des réserves en eau potable... Pour tenter de juguler ces catastrophes, de nombreux systèmes de certification des forêts se sont mis en place. Ils ont pour objectif de garantir au consommateur que le produit qu'il achète provient d'une forêt gérée durablement. En Europe, c'est le système P.E.F.C. qui a été promu par les organisations de sylviculteurs. Ce système répond à la demande de la conférence de Rio : « les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement viable afin de répondre aux besoins sociaux, économiques et écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures ».

P.E.F.C. est aujourd'hui devenu, par le biais des reconnaissances mutuelles de certifications, le premier système mondial, avec plus de 130 millions d'hectares certifiés dans 18 pays. L'adhésion est volontaire, vous devez en faire la demande. Pourquoi adhérer ? À la base, c'est une façon de faire reconnaître publiquement que la gestion de sa forêt respecte l'environnement. Et peu à peu, vu les pressions du marché, faire certifier sa forêt devient une nécessité pour vendre.

En effet, les transformateurs exigent de plus en plus souvent que les bois qu'ils achètent soient certifiés. Les engagements du propriétaire dans PEFC sont peu contraignants, visant essentiellement au respect de la législation en vigueur. Le prix de cette certification est de 10 € plus 0,5 € par hectare pour 5 ans. Pour tout renseignement complémentaire, voir le site www.pefc-france.org ou demandez à votre interlocuteur forestier local qui vous fournira un bulletin d'adhésion. Pascal MATHIEU



Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre. Vous êtes confrontés à des problèmes que nous n'avons pas traités? Vos expériences nous intéressent, contactez-nous !

GF INFOS - Service forêt - La Milliasolle - BP 89 - 81003 ALBI CEDEX - 05 63 48 83 72 - gfinfos@hotmail.com



QUAND SYLVICULTURE ET AGRICULTURE VIVENT EN HARMONIE...

Raymond Garibal, gérant du GF de Concord sur la commune de Nages (81), possède aussi des bois à titre personnel et est en même temps agriculteur. Il réussit à coordonner harmonieusement ces activités.



En tant qu'agriculteur, quels sont vos atouts pour le travail en forêt ?

Je possède personnellement des parcelles boisées que je travaille et exploite en parallèle avec l'exploitation agricole. En tant qu'agriculteur, on peut travailler sur les parcelles forestières. Et, peu à peu, par choix, mon activité forestière prend le pas sur mon travail d'agriculteur.



Vous avez donc du matériel spécialisé ?

Oui. Pour les élagages, j'ai fait l'achat d'un camion équipé d'une nacelle. Je fais des éclaircies qui fournissent du bois de chauffage et grâce aux aides accordées pour ces travaux, cela me fait un complément de revenus.



Mais vous ne travaillez pas seul ?

En forêt, il faut éviter de travailler seul. J'embauche des jeunes rémunérés, des amis chasseurs. Les charges sociales sont importantes, mais, ainsi, je travaille dans un strict cadre réglementaire.

J'effectue aussi des travaux sur le Groupement Forestier en accord avec mes autres associés.



Évoquons donc le GF de Concord...

Ses 43 ha sont peuplées de résineux plantés en 1968 : Douglas (10 ha environ), Pectinés (10 autres ha), le reste en Epicéas et taillis de hêtres. J'ai acheté en 2000, 47 parts sur les 87 qui le constituent. Il n'y a que deux autres associés. Je suis donc majoritaire, ce qui me semble important car je peux ainsi prendre les

décisions de gestion qui me paraissent les plus adéquates.

En 2001, une éclaircie a pu être réalisée sur les Epicéas... il n'y en avait, malheureusement eu aucune autre auparavant !



Et, de votre point de vue, les éclaircies ont un rôle primordial ?

C'est évident ! Trop serrés, les arbres s'étouffent mutuellement, les nutriments et l'eau du sol se répartissent entre tous les arbres. S'ils sont moins nombreux, la « ration » de chacun est plus importante et ils sont forcément plus robustes.

Par exemple, j'ai fait en 2003 un dépressage à 600-700 tiges à l'ha sur une parcelle de résineux plantés à 2000 à l'ha. Malgré la sécheresse qui a suivi, aucun arbre de cette partie n'est mort, alors que sur une parcelle de la même plantation qui n'avait pas pu être éclaircie, presque tous sont morts !



Quels sont vos problèmes principaux pour la gestion de ce GF ?

D'abord un problème pratique : le GF se trouve assez éloigné de mon domicile, et, pour pouvoir y travailler je souhaiterais avoir la possibilité d'y construire un pied à terre afin de limiter mes déplacements...

Sur le plan administratif, la « créance » vis-à-vis de l'Etat est un obstacle à l'autonomie. Le gérant et les associés n'ont pas de pouvoir décisionnaire. J'aimerais qu'elle soit négociée rapidement pour pouvoir maîtriser la gestion du Groupement.



Quelle est votre conception de la sylviculture ?

D'abord, si l'on se place d'un point de vue strictement économique, la transmission du patrimoine forestier présente des avantages certains par rapport à la transmission du patrimoine agricole.

Ensuite, le travail en forêt est une activité moins « stressante » que le travail agricole, car ce dernier exige une production annuelle, alors que le forestier se projette dans un avenir lointain. Il a l'impression d'imprimer sa marque à la gestion forestière et de se perpétuer dans le temps.

Pour ma part, je n'aime pas les coupes rases : je considère que le travail le plus intéressant en sylviculture est de réaliser une forêt avec un mélange d'essences et d'arbres d'âges différents... Cela demande, certes, des connaissances plus variées, un travail plus minutieux et attentif, mais c'est tellement plus beau !

Raymond Garibal démontre que, même sans antécédent forestier, un agriculteur bien organisé peut tirer un bon parti de son activité forestière et qu'elle peut lui fournir un revenu complémentaire intéressant. Mais ce n'est pas sa seule motivation : le travail en forêt est pour lui une passion et c'est en sylviculteur averti qu'il gère ses peuplements.



DES NOUVELLES DES "AMENAGEMENTS" DE CREANCE...

Le Président du Syndicat des Forestiers privés du Tarn, J.L. de Torrès, a adressé récemment au Président de la Fédération Nationale des Forestiers privés de France, un courrier expliquant la situation critique des Groupements forestiers de Petits Propriétaires.

Le manque de ressources pour beaucoup d'entre eux, encore sous contrat avec l'Etat, ne leur a pas permis de répondre, en 1998, à la proposition de remboursement anticipé de la créance liée à ce contrat. L'objectif recherché par cette intervention au niveau fédéral, est que de nouvelles mesures, qui sont encore « dans les tuyaux », voient enfin le jour, avec application de critères techniques plus souples.

Qui sont les abonnés à GF Infos ?

Pour 2006, vous êtes 625 abonnés appartenant à 126 GF. Cette année, sont venus se joindre à nous plusieurs GF familiaux. Vous vous répartissez dans les départements suivants: Ardèche 1 GF, Aveyron 21, Corrèze 1, Gard 1, Haute Garonne 8, Hérault 9, Lot 4, Lozère 3, Morbihan 1, Nord 1, Pas de Calais 1, Hautes Pyrénées 1, Tarn 75.

Les Centres de Formalité des Entreprises (C.F.E.) et les G.F.

Les Groupements Forestiers sont tenus de passer par les C.F.E. pour certaines démarches administratives. Cette structure reçoit et transmet les dossiers. Le C.F.E. est concerné lorsque :

- vous créez un groupement forestier
- vous modifiez les statuts, notamment le siège social, le capital social, la gérance.

Les modifications d'associés ne sont pas de la compétence du C.F.E.

Le C.F.E. regroupe et transmet les informations :

- à l'INSEE qui gère les N° SIREN/SIRET
- à la M.S.A.
- au greffe du tribunal de commerce.
- au centre des impôts

Les C.F.E. ont une compétence départementale et ont leur siège dans les chambres d'agriculture.

Michel Fournials, CFE du Tarn

LA SOLITUDE DU GERANT DE GROUPEMENT FORESTIER

Je voudrais vous parler effectivement de l'impression que j'ai d'être tout seul dans la nature, au milieu de nulle part. Les statistiques sont là pour le prouver et je pense que ce doit être pareil dans les autres groupements.

Nous sommes 52 sociétaires et le quorum n'est atteint au cours des assemblées générales que grâce au nombre important de parts des

présents ou représentés. Nous atteignons 68 %. Mais la réalité de ceux qui s'intéressent au GF est toute autre quand il s'agit des personnes. Les présents sont au nombre de 29% et les représentés 31%. Le représentant du conseil de gérance se retrouve donc face une petite minorité de personnes qui n'ont pas besoin d'être convaincues. Il égrène les points prévus à l'ordre du jour, mais il n'y a guère de contestations ou de propositions. Les sociétaires n'ont aucune idée de ce que représente le travail du gérant. Ce n'est pas énorme, mais il aimerait le partager avec d'autres. Il y a souvent des décisions à prendre et il n'est pas possible à chaque fois de convoquer une assemblée.

Et les autres me direz-vous ?

Ils reçoivent la convocation pour l'assemblée générale ainsi que le

compte-rendu de cette dernière, mais cela ne déclenche chez eux aucune réaction. Je suis à jeun d'avoir reçu la moindre lettre ou coup de téléphone. Je ne suis pas loin de penser que pour certains, le gérant n'est pas un bénévole qui donne de son temps et parfois de son argent pour essayer de faire avancer le « schmilblick », mais une sorte de PDG qui toucherait des dividendes. Personnellement je ne tiens pas à m'accrocher à ce poste et espérons que dans les prochaines années, il y aura des volontaires pour contribuer à ce que « le bois avance ». On peut toujours être optimiste !!!

Albert AZEMA, 10 novembre 2005.
(GF de Peyroux, 81)



L'association FOGFOR Midi-Pyrénées, en liaison avec le C.R.P.F. et le syndicat des forestiers du Tarn organise un stage de trois jours, les 12 et 19 Mai et le 9 juin 2006., sur l'amélioration des peuplements feuillus. Ce stage comportera de nombreux exercices pratiques. Le nombre de places étant limité, vous pouvez vous inscrire dès maintenant auprès de GF INFOS.

Que doit contenir un contrat de vente de bois sur pied ?

En ce qui concerne les parcelles qui sont sous contrat avec l'ancien F.F.N. (contrat sous forme de travaux) c'est la D.D.A.F. qui s'occupe de tout. Par contre, dès que vous vendez directement à un acheteur de bois, vous devez exiger un contrat de vente qui vous évitera bien des déboires. En effet, en cas de problème, sans contrat, il est très difficile voire impossible de se retourner contre l'acheteur.

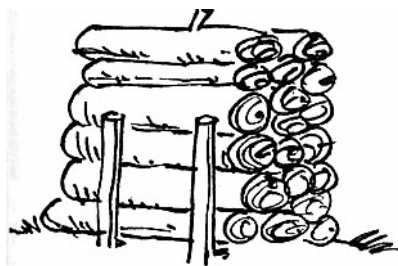
Un contrat d'achat de bois doit comprendre :

- Le nom du propriétaire vendeur et ses coordonnées.
- Le nom et les coordonnées de l'acheteur.
- La désignation précise de la coupe : parcelles cadastrales et surfaces (avec une copie du plan).
- La nature de la coupe: rase ou éclaircie.
- Le prix: vente en bloc ou par qualité si la vente se fait à l'unité de produits.
- Le mode de règlement.
- Le délai d'exploitation.
- Les responsabilités de l'acheteur, notamment au niveau des dégâts éventuels.
- Les conditions particulières : par exemple, respect des arbres réservés, rangement des branches, remise en état des chemins, des aires de stockage, des clôtures...
- et, bien sûr, la signature des deux parties !

Il vous faut aussi vérifier que les clauses du contrat que l'on vous propose ne vous attribuent pas la responsabilité des dommages éventuels causés par l'exploitant (c'est assez incroyable et pourtant fréquent !).

Nous tenons à votre disposition un contrat type à adapter.

Pascal MATHIEU



La revue « FORETS DE FRANCE » propose une offre spéciale d'abonnement pour les groupements forestiers : le prix est dégressif en fonction du nombre d'abonnés du même groupement. Par exemple 104 € les 4 abonnements (soit 26 € au lieu de 50) et 200 € pour 10 abonnements.

Service des abonnements : 01 55 56 70 93

FORETS DE FRANCE a consacré un dossier de 16 pages à la forêt privée de Midi-Pyrénées. Envoi gratuit sur simple demande à GF Infos.

Les insectes jouent un rôle important dans l'équilibre des écosystèmes forestiers. Des préconisations simples permettent de conserver leurs habitats.

Le C.R.P.F. Midi Pyrénées vient d'éditer une brochure à ce sujet (05 61 75 42 00)

Bourse des parts :

Vous avez des parts à vendre ? Vous souhaitez acheter des parts ? C'est ici, et c'est gratuit ! Contactez-nous !

- M. Denis Maraval de Castres cherche à acheter des parts de groupements forestiers 06 13 74 27 95.

Vous souhaitez obtenir des numéros de GF Infos que vous n'avez pas ? C'est facile : adressez-nous un chèque d'un montant de 5 euros par numéro, à l'ordre du « Syndicat des Propriétaires Forestiers du Tarn ».